



<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>du 12 Juillet 2021</b></p>
---

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-et-un, le douze juillet, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : BOULLIER Magali- FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc - Mickaël AUPERT - Sylvie DENIS- RIVIERE Mickaël-

Absente: SEIGNERET Ludivine.

Absent ayant donné bon pour pouvoir : Patrick LARRAY (pouvoir à Véronique FESSY)

Secrétaire de séance : LACOUR Danielle.

---

## **A L' ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal.
- Réfection du terrain de foot :
  - Discussion sur les travaux à envisager pour poursuivre l'aménagement du terrain de foot.
  - Délibération sur l'entreprise à retenir pour les travaux supplémentaires.
- Positionnement sur le projet de SDAGE 2022-2027 (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).
- Délibération autorisant le Maire à signer la convention du Plan pour la subvention « Socle numérique dans les écoles élémentaires ».
- Maison des Assistantes Maternelles : proposition d'études énergétiques du S.I.E.L.
- Délibération pour approuver le règlement d'assainissement collectif.
- Voirie 2021 : entreprises à retenir après consultation.
- Point Ecole : renouvellement emploi aidé/ compte-rendu du dernier conseil d'école.
- Questions diverses.

- **Approbation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal :**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **Réfection du terrain de foot :**

- **Discussion sur les travaux à envisager pour poursuivre l'aménagement du terrain de foot.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection du terrain de foot ont pris du retard à cause de grosses difficultés de compactage du terrain rencontrées par l'entreprise PONTILLE. En effet, des essais de portance, réalisés par ALTYCO (demandés par PONTILLE) ont mis en évidence les difficultés de compactage. Un cabinet indépendant (SIC INFRA 42) est venu confirmer les résultats des premiers essais. Il en ressort que trois zones à traiter peuvent être « dessinées » : zone A, zone B, zone C. C'est la zone C qui présente les plus grosses difficultés de compactage, d'autant que les véhicules lourds du chantier doivent passer par cet endroit. Le Maire ajoute que ces difficultés vont engendrer un retard dans le chantier ainsi qu'une augmentation au coût initial. Les travaux sont arrêtés depuis un mois et les conditions météorologiques ne nous aident pas du tout.

Deux solutions sont proposées pour résoudre ce problème :

- **1<sup>ère</sup> solution** : Espérer une amélioration des conditions météorologiques avec un réchauffement des températures : dès lors, cela pourrait permettre de solutionner le problème sur les zones A et B; en revanche, le traitement avec la chaux devra se faire sur la zone C.
- **2<sup>ème</sup> solution** : Ne pas compter sur une amélioration de la météo et faire réaliser le traitement avec la chaux sans tarder sur les zones B et C.

Jean-Marc HETSCH projette un diaporama récapitulant tous les éléments : photos, tableaux comparatifs.

Le Maire conseille au Conseil Municipal de retenir la 2<sup>ème</sup> solution car, dans les deux cas, le traitement avec la chaux sera indispensable sur les zones B et C.

Le surcoût lié à ces travaux est évalué à 17 500 € HT auquel il faut ajouter 1 465 € pour l'étude de sol, portant la dépense supplémentaire à 18 965 € HT, soit 22 758 € TTC. Le Maire précise que, si le Conseil Municipal décide d'attendre, cela ne permettra pas pour autant de réduire les coûts.

Mickaël GOUJON demande au Maire si le bureau d'études Réalités est responsable de ce surcoût. Le Maire lui répond que Réalités aurait dû nous le dire au départ en faisant réaliser une étude de sol, mais, dans le même temps, la Mairie a insisté pour que des déblais/ remblais soient effectués sur le terrain.

De plus, Jean-Marc HETSCH rappelle au Conseil Municipal le montant des crédits inscrits au budget 2021 sur l'opération 324 : 134 000 €. Si le traitement à la chaux est voté, cela engendrera un surcoût de l'ordre de 4 000 €. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe et une décision Modificative sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Le Maire conclut en disant que, compte tenu des montants, il n'est pas nécessaire de passer un nouvel appel d'offres pour retenir l'entreprise.

Au vu de tous ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de retenir la 2<sup>ème</sup> solution c'est-à-dire la réalisation d'un traitement à la chaux sur les zones B, C dès que cela sera possible.

- **Délibération sur l'entreprise à retenir pour les travaux supplémentaires.**

Le Maire rappelle qu'un nouvel appel d'offres n'est pas obligatoire. Dès lors, il propose de retenir l'entreprise PONTILLE pour un montant de 17 500 € HT, soit 21 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de retenir l'entreprise PONTILLE pour un montant de 17 500 € HT, soit 21 000 € TTC. **→ Prendre une délibération avec un devis à l'appui.**

Jean-Marc SCHIMITZ fait remarquer qu'il faudra envisager un coût important sur les supports des éclairages publics, peut-être à prioriser sur l'achat éventuel d'un pare-ballons.

- **Positionnement sur le projet de SDAGE 2022-2027 (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).**

Le Maire propose au Conseil de se positionner sur la révision du SDAGE et du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI).

Les objectifs du SDAGE sont :

- Définition des orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
- Objectifs de qualité et quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur littoral.
- Dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.
- Obtenir 61% des eaux en bon état d'ici 2021.

Les objectifs du PGRI sont :

- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable.
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale.
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Le Président de la Roannaise de l'Eau, Daniel FRECHET, demande un soutien aux communes afin que notre secteur dispose d'une ressource suffisante en eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une motion de soutien auprès de la Roannaise de l'Eau dans le cadre de la consultation sur la SDAGE et sur la PGRI.

- **Délibération autorisant le Maire à signer la convention du Plan pour la subvention « Socle numérique dans les écoles élémentaires ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que **le dossier déposé le 25 mars 2021** dans le cadre du Plan de Relance – Continuité Pédagogique -Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires **a été accepté.**

**Le montant de la subvention globale peut s'élever à 10 740 €,** se répartissant de la façon suivante : 9 800 € sur le volet « Equipement » et 940 € sur le volet « Services et Ressources Numériques ».

Toutefois, aucune dépense ne saurait être acceptée **avant que la convention nécessaire à l'ouverture des droits à subvention n'ait été signée.**

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer manuellement ou électroniquement la convention octroyant cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer manuellement ou électroniquement la convention du Plan de Relance – Continuité Pédagogique -Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

- **Maison des Assistantes Maternelles : proposition d'études énergétiques du S.I.E.L.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier avance lentement. L'architecte retenu, Marianne TRONCY, est venue effectuer des relevés et travaille actuellement sur les plans de la future Maison des Assistantes Maternelles (MAM). Une troisième assistante maternelle s'est jointe aux deux premières. Elles vont entamer les démarches administratives.

Jean-Marc SCHIMITZ ajoute que le Syndicat Intercommunal d'électricité (S.I.E.L.) se propose de nous aider à monter un dossier pour financer l'isolation et le mode de chauffage avec une subvention de 10 000 € possible mais avec de lourds investissements.

Le Conseil Municipal souligne que Marianne TRONCY est l'architecte ayant réalisé l'extension de l'école qui est aux normes des bâtiment BBC (Bâtiment Basse Consommation). Au vu de cet élément, le Conseil Municipal refuse l'assistance du SIEL pour des études énergétiques relatives à l'isolation.

- **Délibération pour approuver le règlement d'assainissement collectif.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune se dote d'un règlement d'assainissement collectif.

Il procède à la lecture du projet de règlement d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement d'assainissement collectif.

Ce document est demandé dans le cadre de la demande de subvention au Département pour la mise aux normes de la station d'épuration. Il pourra être modifié ultérieurement.

- **Point sur les travaux de la station d'épuration**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le géomètre ADAGE est venu effectuer les relevés ; toutefois, il va revenir car une partie de la parcelle a été omise.

Il sera possible qu'un filtre planté de roseaux soit installé en amont de la lagune actuelle.

La prochaine réunion est fixée le jeudi 29 juillet 2021 à 9h00 avec le Cabinet Réalités (Mme Béatrice ROFFAT).

- **ENTREPRISES RETENUES POUR LA VOIRIE 2021.**

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. Ils ont été examinés par la commission « Voirie ».

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la Voirie, les expose et il en ressort les points suivants.

Il propose de retenir **l'offre de TPCF-COLAS** pour les travaux sur la chaussée :

- **Sur le chemin des Etangs** : Enrobé à chaud : **8 835,00 € H.T., soit 10 602,00 € TTC.**
- **Sur le chemin des Hauts de Béjure** :
  - ° Grave Emulsion Enrichie : **11 582,50 € HT, soit 13 899,00 € TTC.**
- **Sur le Chemin de Chézy** :
  - ° Grave Emulsion Enrichie : **2 500,00 € HT ----- 3 000,00 € TTC**

**Total de l'offre TPCF-COLAS : 22 917,50 € H.T., soit 27 501,00 € T.T.C.**

Il propose de retenir **l'offre de HERMANN TP** pour les travaux sur les accotements :

- **Sur le chemin des Etangs** : 2 705,87 € HT, soit 3 247,04 € TTC.
- **Sur le chemin des Hauts de Béjure** : 5 990,17 € HT, soit 7 188,20 € TTC

**Total de l'offre HERMANN TP : 8 696,04 € HT----- 10 435,24 € TTC**

**Pour les travaux de Voirie 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les offres de :**

- **TPCF-COLAS pour un montant de 22 917,50 € H.T., soit 27 501,00 € T.T.C.**
- **HERMANN TP pour un montant de 8 696,04 € HT, soit 10 435,24 € TTC**

-----  
La Grave émulsion enrichie, proposée par l'entreprise COLAS, paraît être une bonne solution et un bon compromis. Jean-Marc SCHIMITZ ajoute que plus on roule sur ce type de bitume, plus il prend sa place. C'est un produit bien adapté pour les lignes droites ; de plus, il ne faïence pas. C'est pour cette raison que le Conseil Municipal décide de le faire poser sur le Chemin des Hauts de Béjure et sur le Chemin de Chézy.

- **Point Ecole :**

Danielle LACOUR fait part au Conseil Municipal du départ de deux enseignants. A la rentrée de septembre 2021, Céline LORNAGE remplacera Nicolas DOCTOBRE et Martine GUILLET succèdera à Justine Rochard.

**112 élèves se répartiront en 5 classes comme suit :**

30 PS/MS  
20 GS/CP  
20 CP/CE1  
23 CE2/CM1  
19 CM2

A la fin de cette année scolaire, on dénombre le départ de 18 élèves de CM2 rentrant en 6<sup>ème</sup>.

La demande de créneaux pour la piscine a été acceptée avec l'aide de Clotilde Robin mais le coût reste assez onéreux pour les familles (3000 € pour l'année scolaire). Le Maire va prendre contact avec cette dernière car, par le passé, seul le transport scolaire était payant.

Le Maire ajoute que la Mairie peut bénéficier du renouvellement du contrat aidé de Océane FABRES, recrutée en tant qu'aide de classe enfantine depuis septembre 2020. Le renouvellement ne pourra pas dépasser 6 mois. La Mairie pourra lui faire signer un contrat de 4 mois jusqu'aux vacances scolaires d'été 2022. Le taux d'aide de l'Etat sera porté à 80% dans la limite de 30 heures hebdomadaires (contre 50 % dans la limite des 26 heures hebdomadaires actuellement).

Un courrier a été envoyé aux parents suite aux problèmes d'indiscipline de certains enfants pendant le temps périscolaire. De plus, Danielle LACOUR et le Maire sont intervenus directement à la cantine pour leur rappeler oralement l'importance du respect des règles de vie avec le personnel de l'école.

Véronique FESSY ajoute qu'il est nécessaire d'acheter un nouveau réfrigérateur-congélateur car le nouveau traiteur prévoit parfois des desserts glacés dans ses menus. Il n'est pas nécessaire de prévoir un grand volume. L'armoire frigorifique serait déménagée dans la salle mise à disposition des anciens. De plus, il est envisagé un nouvel aménagement dans la cuisine de la cantine (évier professionnel etc...).

La Commission « Bâtiment » se réunira le 08 septembre 2021 à 20h30 en Mairie pour en discuter et envisager des travaux à l'automne.

Enfin, Véronique FESSY fait part de ses idées de nouveaux projets : installation d'une enceinte pour diffuser une musique ambiante, création d'une fresque murale.

- **Questions diverses.**

- L'association « **Petits Sabots et Grandes Oreilles** » remercie, par courrier, le Conseil Municipal pour le versement de la subvention de 600 €.

- Mme Aline ROYER, Présidente du **Club de la Joie de Vivre**, remercie le Conseil Municipal pour l'aménagement de la salle mise à disposition les mercredis.
- **Nettoyage des vitres** : Danielle LACOUR va demander au prestataire AHEVA, assurant le nettoyage de la salle de garderie en période scolaire, un devis pour le nettoyage des vitres de la Mairie, de l'Ecole et de la Salle des Fêtes.
- **Club des jeunes** : Mickaël GOUJON informe le Conseil Municipal des changements de quelques membres du bureau de l'association. Il reste toujours le Président du Club. Il rappelle que l'infiltration au niveau d'un vélux du local avait été réparée. Actuellement, il sollicite une amélioration du coin « cuisine » qui a besoin d'un petit rafraîchissement.
- **Projet Fontaine** : Jean-Marc SCHIMITZ fait part au Conseil que le projet de fontaine, dans le cadre du réaménagement de la cour de la Mairie, a été acceptée par le lycée de Chervé. Il précise que la réponse est, pour l'instant, officieuse.
- **Projet de réaménagement de la cour** : Véronique FESSY informe qu'elle souhaite solliciter les services de Armande Jammes, paysagiste à la COPLER, pour nous aider dans l'élaboration du projet. Des devis devront être demandés.
- **Vide -grenier organisé par l'Association « Petits Sabots et Grandes oreilles » le 11 Juillet 2021** : Le Maire informe que ce vide- grenier a connu un fort succès mais il a pu être constaté beaucoup de désordres et de nombreux problèmes de stationnement des véhicules. Pour le prochain, il sera nécessaire que la Mairie aide davantage l'association à gérer l'organisation et la réglementation. Enfin, les stands pour les exposants devront être balisés.
- Recrutement de Pauline SOLER en contrat du 12 juillet au 30 juillet 2021 pour effectuer essentiellement du travail d'archivage.
- Questionnement pour un remplacement de l'agent technique pendant ses vacances d'été.
- **Containers Ordures ménagères et emballages dans le chemin du Vieux Bourg** : Mickaël RIVIERE signale qu'il manque des containers Ordures Ménagères et Emballages dans le Chemin du Vieux Bourg. Il demande l'installation de ces containers dans ce lieu-dit.
- **Informations statistiques sur le nouveau site de Pradines par Jean-Marc HETSCH, adjoint et créateur du site.**

**Prochain Conseil Municipal : mardi 21 septembre 2021 à 20h00 en Mairie.**